

Les Verts recourent au Tribunal Fédéral

Initiative Le parti écologiste n'accepte pas l'arrêté de la Cour Constitutionnelle vaudoise invalidant «Sauvez Lavaux III». Dans un communiqué, il estime que cette question doit être soumise au peuple. Si le Tribunal Fédéral accepte le recours, les Vaudois devront voter.

« Dans une situation juridique aussi complexe, il faut faire primer les droits populaires et laisser le peuple trancher », déclare Raphaël Mahaim, député vert au Grand Conseil et coauteur du recours. Dans leur communiqué, les Verts jugent en outre que l'arrêt de la Cour constitutionnelle relève d'une «interprétation très sévère du droit supérieur». Raphaël Mahaim rappelle que l'aménagement du territoire est une compétence cantonale et que dans ce genre de contexte, «la Cour Constitutionnelle a voulu amputer le peuple vaudois d'une prérogative démocratique et que cela représente une atteinte grave aux droits populaires».

Initiative anticonstitutionnelle?

En cette année électorale, les Verts veulent occuper le terrain et mobiliser leur électorat sur des thèmes qui leur sont chers. Du côté de la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL), on n'est pas surpris par ce re-

cours : « nous avons confiance dans les Institutions et je suis persuadé que le Tribunal Fédéral confirmera

Voter sur des questions anticonstitutionnelles relève de la moquerie.

Maurice Neyroud

la décision de la Cour Constitutionnelle et déclarera cette initiative anticonstitutionnelle », augure Maurice Neyroud, son président.

Même son de cloche du côté de Cully, où le syndic Jean-François Potterat se veut également rassurant: « nous avons mandaté un juriste spécialisé dans l'aménagement du territoire et il avait été très clair : cette initiative comporte des vices de forme et ne peut pas être acceptée ».

Limiter le pouvoir des communes

Mais si le peuple vaudois vote et accepte l'initiative, les communes de Lavaux ne risquent-elles pas d'être mises sous tutelles et de ne plus



Le vignoble en terrasses est exempt de constructions

pouvoir se développer? « A mon sens, il faut retirer certaines compétences aux communes et permettre au canton une surveillance accrue du site. Certaines réalisations sont totalement aberrantes et inesthétiques, mais elles ont été acceptées parce que les propriétaires sont de bons contribuables. De toutes façons, les communes se sont battues pour l'invalidation de l'initiative, parce qu'elles savent que si le peuple peut se prononcer, elle a de grandes chances de passer » assure Raphaël Mahaim.

Maurice Neyroud rejette ces allégations et ne craint pas le vote du peuple, mais estime au contraire que vouloir le faire voter sur des questions anticonstitutionnelles relève de « la moquerie ». « Malgré nos différends, nous voulons tous sauvegarder Lavaux, mais ce que les Verts et Franz Weber n'ont pas compris, c'est que la première initiative suffit complètement à sa protection. Si celle-ci passe, notre région sera définitivement figée ».

Yanik Sansonnens